

Parc national des Ecrins

Orientation 1.3: Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

[...]

- Mesure 1.3.3. Aider les jeunes à acquérir une "culture montagne"

Parfois, les jeunes « désertent » la montagne, ou du moins s'en désintéressent dans son approche traditionnelle. Mais leur donne-t-on vraiment les moyens de s'y intéresser, voire de s'initier à sa pratique ? Une politique ambitieuse doit être menée afin que ces jeunes puissent découvrir, pratiquer, préserver et s'approprier la montagne.

Reposant sur la valorisation des valeurs montagnardes (solidarité, autonomie, responsabilité, effort, humilité, évaluation, maîtrise du risque...), cette culture doit leur permettre d'acquérir une véritable expérience de vie en haute montagne (nuitée en refuge, randonnée, alpinisme...). Afin de concilier patrimoine ancestral et aspirations des jeunes générations, elle doit par ailleurs contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement montagnard et de son héritage architectural.

Ainsi, on s'attachera prioritairement à :

- appréhender au mieux l'idée que les jeunes se font de la montagne afin de bien cerner leurs attentes ;

- sensibiliser les jeunes, en marge du cursus scolaire (partenariats avec les centres sociaux, mjc, associations éducatives, culturelles et sportives, bibliothèques...) ;

- diversifier les modes de découverte de la montagne, via la rencontre d'acteurs clés (agriculteurs, bergers, guides, scientifiques, gardes, gardiens de refuge...), des expériences de vie (nuitées en refuge...) et de nouvelles approches pédagogiques ludiques, artistiques... ;

- sensibiliser les jeunes aux enjeux et atouts des métiers de la montagne (agriculture, artisanat, tourisme...), afin de faciliter leurs choix d'orientation professionnelle en ce sens ;

- inciter les jeunes à participer à la vie montagnarde en s'impliquant dans l'entretien et la valorisation du patrimoine (chantiers de jeunes, implication civique...) ;

- participer à la sensibilisation des jeunes en classes transplantées, en fonction des projets pédagogiques ;

- conforter les animations grand public en ciblant les jeunes familles (résidentes ou vacancières).

Rôles de l'EPPNE: Réalisation d'animations locales par les agents du parc, en lien avec les enjeux du cœur et de la haute montagne.

Contribution attendue des communes adhérentes: Soutien aux initiatives locales (implication des CCAS et des MJC notamment).

Principaux autres partenariats à mobiliser: Acteurs de l'éducation à l'environnement et de la montagne, centres de vacances et d'hébergement, associations éducatives, culturelles et

Parc national des Ecrins

sportives, Éducation nationale, bibliothèques et centres de ressources, Grande traversée des Alpes, comités d'entreprise, centres de formation professionnelle...

[...]

Page 57 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2431

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-23 01:30